

« Monsieur le Président¹,

Messieurs,

A tout ce que cette cérémonie comporte d'imposant et d'émouvant je suis profondément sensible. Vos paroles, Monsieur le Président, d'une sagesse d'autant plus frappante qu'elles ont été prononcées par un grand citoyen quittant aujourd'hui avec une dignité parfaite le mandat qu'il a exercé d'une manière vraiment exemplaire ; la proclamation solennelle de l'élection du 21 décembre ; la noble adresse du Président de la Commission constitutionnelle ; la présence du gouvernement, du doyen et de l'un des membres du corps diplomatique, des présidents et des membres des bureaux de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil économique, des Premiers ministres des Etats de la Communauté, d'un maréchal de France, du Grand Chancelier de la Légion d'honneur et du chancelier de l'ordre de la Libération, des représentants de tous les corps et services de l'Etat et du commandement des armées, de la délégation de l'Académie française et de l'Institut de France, confèrent à notre réunion le caractère de majesté qui répond à son objet.

Ainsi, entrent en vigueur les institutions renouvelées de la République française et celles, nouvelles, de la Communauté. Ainsi, prend ses fonctions celui à qui l'une et l'autre ont, une fois de plus, attribué la charge de les conduire vers leur destin.

Destin de la France ! Ces mots évoquent l'héritage du passé, les obligations du présent et l'espoir de l'avenir. Depuis qu'à Paris, voici bientôt mille ans, la France prit son nom et l'Etat sa fonction, notre pays a beaucoup vécu. Tantôt dans la douleur et tantôt dans la gloire, il a durement surmonté les innombrables vicissitudes du dedans et du dehors. Au cours du dernier demi siècle, il a subi les blessures et les déchirements les plus graves de son histoire. Mais, voici qu'une occasion soudaine s'est offerte à lui de sortir du doute, des divisions, des humiliations. Voici qu'il veut la saisir en faisant passer l'intérêt général au-dessus de tous les intérêts et préjugés particuliers. Voici que le meilleur est, grâce à Dieu !, à la portée des Français, pourvu qu'ils restent fidèles à l'effort et à l'unité.

Destin de la Communauté ! Il s'agit de faire vivre cette institution magnifique qui unit, en vertu d'un contrat passé en toute indépendance, d'une part la métropole française ainsi que les départements et les territoires d'outre-mer, d'autre part, les Républiques nées dans les contrées d'Afrique, où, sous les plis du drapeau tricolore, ont fleuri la Liberté, l'Egalité et la Fraternité. Dans l'ensemble ainsi formé, une place de choix est destinée à l'Algérie de demain, pacifiée et transformée, développant elle-même sa personnalité et étroitement associée à la France. Au milieu d'un monde dangereux, quel atout pour la paix des hommes, quelle carrière ouverte au progrès, quel honneur pour les Français et pour leurs frères africains.

L'intérêt national pour la Nation, l'intérêt commun dans la Communauté, voilà donc ce que, maintenant comme hier, j'ai le devoir de représenter et de faire valoir en tout cas, même d'imposer s'il arrivait que le salut public l'exigeât. Pour le faire, il me faut le concours de ceux qui servent la République, l'appui des hommes qui sont désormais responsables en Afrique, par dessus tout le soutien du peuple français et des peuples d'outre mer. Ce concours, cet appui, ce soutien, qui me furent naguère assurés dans les angoisses du péril national, je les demande encore une fois tandis qu'à l'horizon paraît la lumière de nos grandes espérances.

Vive la Communauté !

Vive la République !

Vive la France ! »

Charles de Gaulle. Discours d'investiture. Palais de l'Élysée, 8 janvier 1959.

¹ René Coty.